

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 11/001/2008 (Public)

ÉFAI

15 février 2008

Albanie. Une mort annoncée ?

Renato Kalemi, trente-cinq ans, a grandi dans les orphelinats d'État. Selon nos informations, il souffrait de tuberculose et avait des problèmes cardiaques. Il est mort le 12 février à Vlora, après des années d'une vie de misère. Les conditions inadéquates et dégradantes dans lesquelles Renato Kalemi a vécu et dans lesquelles il est mort témoignent de l'échec de l'État albanais à remplir ses obligations légales, aux termes desquelles les orphelins ayant atteint l'âge adulte doivent bénéficier d'un logement adéquat et de l'assistance et de la protection de l'État.

Renato Kalemi était paralysé depuis son enfance, conséquence d'une chute qui se serait produite lorsqu'il vivait dans un orphelinat sous tutelle de l'État. Il était en chaise roulante depuis 1993. Pendant ses onze dernières années, il a vécu dans des conditions sordides, dans un ancien dortoir à moitié en ruines de l'école de commerce de Vlora, en compagnie de six ou sept autres adultes, orphelins depuis leur enfance. Le groupe vit dans une grande pauvreté dans ce bâtiment aux vitres cassées, infesté de rats, au milieu des relents d'égouts. Les membres du groupe se partagent deux chambres et aucune intimité n'est possible. Ils n'ont aucune garantie de pouvoir rester dans les lieux. Le bâtiment est devenu propriété privée et le nouveau propriétaire aurait menacé de les expulser. Les autorités municipales, auxquelles incombe en premier lieu la responsabilité de leur procurer un relogement adéquat, n'ont rien fait jusqu'à présent.

Le droit albanais accorde la priorité aux orphelins en matière de logement et d'emploi à la fin de leur scolarité à l'âge de dix-huit ans, afin de les protéger et de favoriser leur insertion dans la société. Le droit à un logement adéquat est garanti en droit international, au titre de l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par l'Albanie. L'État albanais a bafoué ces obligations de manière flagrante, ainsi qu'Amnesty International l'a montré dans son rapport de novembre 2007 (*Albania : No place to call home – adult orphans and the right to housing*, index AI : EUR 11/005/2007).

Quelque 320 orphelins devenus adultes vivent dans des conditions similaires dans des « ghettos d'orphelins » dans d'autres villes d'Albanie. Ils sont souvent peu qualifiés et employés à de menus travaux mal rémunérés, survivant grâce à une aide minimale de l'État. Ces adultes, orphelins depuis leur enfance et élevés dans des institutions d'État, n'ont pas la possibilité de louer ou d'acheter un logement sur le marché. Les conditions dans lesquelles ils vivent amplifient le phénomène de stigmatisation et d'exclusion sociale qui touche de nombreux orphelins ; leur capacité à fonder un foyer stable et chaleureux pour eux-mêmes et leurs propres enfants s'en trouve diminuée et ils sont plus vulnérables que d'autres à toute forme d'exploitation.

Amnesty International appelle les autorités municipales de Vlora à respecter de toute urgence leurs obligations légales et à procurer un logement adéquat aux orphelins devenus adultes vivant toujours dans l'ancienne école commerciale de la ville. L'organisation appelle également les autorités centrales albanaïses et les autorités municipales dans tout le pays à prendre en priorité des mesures visant à assurer aux membres les plus vulnérables de la société, notamment les orphelins devenus adultes, un logement adéquat, comme le prévoit la loi. L'organisation salue un projet, financé en partie par la Banque de développement du Conseil de l'Europe, prévoyant la construction de logements sociaux ouverts à la location dans huit municipalités d'ici à la fin 2009. Amnesty International demande toutefois instamment

aux autorités albanaises et internationales de veiller à ce que les logements construits soient de bonne qualité et alloués aux personnes en ayant le plus besoin.